



FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Formation du
3 mai 2023 au 17 mai 2024

Contact : Secrétariat IFAES

☎ 02 99 17 73 68

✉ : secretariat@ifps-CHFougeres.bzh

Site internet : www.ifps-CHFougeres.bzh

IFPS Fougères-IFAES
ZA de la Grande Marche
6, rue Claude Bourgelat
35 133 JAVENE

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entrer en formation Accompagnant Educatif et Social à l'IFPS du CH de Fougères. Vous trouverez ci-joint :

Une fiche d'inscription (annexe 1)	page 03
Un document relatif à la sélection : processus d'admission (annexe 2).....	page 08
Une attestation sur l'honneur (annexe 3).....	page 10
Un document : « Mon projet de formation » (annexe 4).....	page 11
Un document présentation du DEAES (annexe 5)	page 13
Les dispositions réglementaires d'allègements et dispenses (annexe 6)	page 17
Une attestation financière : candidat bénéficiant d'un financement (annexe 7).....	page 19
Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires (annexe 8).....	page 20

Le dossier est à retourner :

IFPS –Institut de Formation A.E.S du CH Fougères
ZA de la Grande Marche
6, rue Claude Bourgelat
35133 JAVENE

Calendrier de la sélection

Début des inscriptions	Le mardi 3 janvier 2023
Fin des inscriptions	Le lundi 20 mars 2023 à midi
Résultats de la sélection du dossier	Le vendredi 24 mars 2023 à 15h Au siège de IFPS de Fougères, ainsi que sur le sites internet www.ifps-CHFougeres.bzh Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats <u>Aucun résultat ne sera transmis par téléphone</u>
Epreuves orales d'admission	Les 31 mars, 3 avril et 5 avril 2023
Jury d'admission	Le 5 avril 2023
Affichage des résultats d'admission	Le 6 avril 2023 à 15h Au siège de IFPS de Fougères, ainsi que sur le sites internet www.ifps-CHFougeres.bzh Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats <u>Aucun résultat ne sera transmis par téléphone</u>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétariat

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AES 2023 / 2024

PHOTO

Identité du candidat

ETAT CIVIL :

NOM : PRENOM :

NOM USAGE : NATIONALITE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : DEPARTEMENT :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE FIXE : MOBILE :

ADRESSE MAIL (**obligatoire**) :SEXE : Féminin Masculin **SITUATION FAMILIALE :**Célibataire Concubin.e Marié.e Pascé.e Veuf.ve Divorcé.e

Nombre d'enfant(s) à charge :

SITUATION PARTICULIERESituation de handicap reconnue (RQTH) : oui non

(Si oui un accompagnement peut-être envisagé dans le cadre dispositif référent handicap à l'IFPS)

Formation scolaire et universitaire

Diplôme(s) obtenu(s)

<u>Diplôme(s)</u>	<u>Année d'obtention</u>

Autres diplômes et formations

 BAFA BAFD BEES PSC1 autres (préciser)

Formation préparatoire

Etes-vous inscrit(e) en formation préparatoire ou pré-professionnelle pour 2022-2023 ? oui non

Si oui,

Organisme	Lieu	Dates

Parcours professionnel et /ou stage(s)

Parcours professionnel

Employeur	Période	Fonctions	Secteur social et médico-social	Autres

Stage(s)

Employeur	Période	Fonctions	Secteur social et médico-social	Autres

Statut lors de l'inscription

- Lycéen, étudiant
- Salarié bénéficiant d'un contrat de travail

Secteur :

Public Privé Secteur social Secteur médico-social Autre :

Etablissement d'emploi

- Temps plein
- Temps partiel Taux à préciser :
- de 60 heures par mois

Contrat

- CDI depuis le
- CDD du au
- Autre (précisez) du au

- Etes-vous inscrit au POLE EMPLOI ? oui non

Si oui, joindre la photocopie de la carte d'inscription et la fiche de positionnement ou de prescription de votre référent.

Date d'inscription Droit ouvert jusqu'au

N° identifiant

Nom du référent

Adresse

Code Postal Ville

- Etes-vous inscrit au CAP EMPLOI ? oui non

Si oui, joindre la photocopie de la carte d'inscription et la fiche de positionnement ou de prescription de votre référent.

Nom du référent

Adresse

Code Postal Ville

- Etes-vous inscrit dans une MISSION LOCALE ? oui non

Si oui, joindre la photocopie de la carte d'inscription et la fiche de positionnement ou de prescription de votre référent.

Nom du référent

Adresse

Code Postal Ville

FINANCEMENT ENVISAGÉ

- Contrat de Professionnalisation Contrat d'Adaptation à l'Emploi
- Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale Pôle Emploi
- Financement personnel
- Bourse régionale de la formation professionnelle (avoir 25 ans à la date d'entrée en formation)

1- Sélection sur dossier de candidature :

Cette phase vise à apprécier le niveau d'écrit, le parcours, les aptitudes et motivations des candidats.

2- Epreuve d'admission pour les candidats retenus à la sélection sur dossier :

Entretien : durée = 30 minutes (Notée sur 20 points)

L'épreuve d'admission consiste en un entretien de 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur médico-social.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1. Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
2. Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
3. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
4. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;
5. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Les candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences ;

Je certifie avoir pris connaissance de la totalité du dossier, en acceptant tous les termes, et je certifie également que toutes les informations dont j'ai fait état sont justes.

Fait à le.....

Signature :

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :

oui

non

Constitution du dossier d'inscription

- Une photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription (Annexe 1)
- La fiche d'inscription complétée (Annexe 1)
- La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité avec photo : validité jusqu'à la fin de la formation
- Une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdictions administratives ni de condamnations pénales en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L133- du CASF) (Annexe 3)
- L'attestation de l'employeur pour les personnes qui sont en exercice dans les secteurs médico-social, éducatif et scolaire,
- L'attestation de prise en charge financière renseignée par l'employeur (si déjà obtenue) (Annexe 7)
- La copie attestation Pôle Emploi (si vous êtes demandeur d'emploi au moment de l'inscription à la sélection)
- Un document : « Mon projet de formation » (annexe 4) pour préparer votre épreuve d'admission
- Notification reconnaissance du handicap
- Un chèque de 53 € pour les épreuves de sélection (noter nom prénom du candidat au dos)

Les documents nécessaires à la sélection sur dossier :

- ✓ Une lettre de motivation manuscrite
- ✓ Un Curriculum Vitae à jour
- ✓ La copie du ou des diplôme(s) donnant lieu à une admission de droit
- ✓ Un document manuscrit relatant, au choix du/de la candidat.e, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

NB : Le vaccin de l'hépatite B est obligatoire pour les stages relevant de la fonction publique hospitalière ainsi que le schéma vaccinal COVID complet (annexe 8)

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement d'admission, que tous les renseignements que je fournis sont exacts et je reconnais que toute fausse déclaration pourra entraîner l'annulation de mon admission en formation.

Ale
Signature du (de la) candidat(e)

	<p style="text-align: center;">Institut de Formation aux Professions de Santé Centre Hospitalier de Fougères ZA de la Grande Marche 6 rue Claude Bourgelat 35133 JAVENE</p> <p>Tél : 02 99 17 73 68 Mail : secretariat@ifps-chfougères.bzh</p>
---	---

PROCESSUS D'ADMISSION

Déroulement de la sélection

Sélection sur dossier de candidature :

Cette phase vise à apprécier le niveau d'écrit, le parcours, les aptitudes et motivations des candidats.

Le dossier comprend :

- ✓ Une lettre de motivation manuscrite
- ✓ Un curriculum vitae à jour
- ✓ Le ou les diplômes
- ✓ Un document manuscrit relatant, au choix du.e candidat.e, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

Un jury sélectionnera les dossiers, au regard notamment de la qualité de leurs parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations.

Epreuve d'admission pour les candidats retenus à la sélection sur dossier :

Entretien : durée = 30 minutes (Notée sur 20 points)

L'épreuve d'admission consiste en un entretien de 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur médico-social.

L'entretien est destiné à apprécier la motivation pour le métier visé et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale, la cohérence et le réalisme du projet professionnel, les aptitudes relationnelles et la qualité de l'expression orale.

Le jury est composé de formateurs de l'Institut, de personnes concourant aux formations de l'Institut et de professionnels ayant une qualification en travail social. Le jury est nommé par le directeur de l'Institut.

A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1. Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Pour rappel titres et diplômes de niveau V visés sont :

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social version 2016, Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale, Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique, Diplôme d'Etat d'assistant familial ; Diplôme d'Etat d'aide- soignant (ancienne version ou nouvelle) ; Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne ou nouvelle version) ; Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ; Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne ; Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ; Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes ; Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne ; Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie ; Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif ; Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ; Certificat d'Aptitude Accompagnant Educatif Petite Enfance ; Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural ; Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural ; Titre professionnel assistant de vie dépendance ; Titre professionnel assistant de vie aux familles ; Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS ; Titre professionnel d'agent de service médico-social ; Mention complémentaire aide à domicile

A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

Pour la rentrée 2023 /2024, le montant global des épreuves d'admissibilité et d'admission (tarif unique) est de 53 € payable à l'inscription.

En cas d'absence les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Date à retenir

Une journée de pré-rentrée est programmée le :

- Le 17 avril 2023 de 14h à 16h30 au sein de l'IFPS du CH de Fougères :

- Présentation du déroulement de la formation
- Dossier administratif
- Informations sur les modalités de formation
- Informations sur les parcours individualisés dans le cadre d'une situation de handicap
- Informations sur les parcours individualisés en fonction des possibilités d'allègement ou de dispense de formation

 	<p style="text-align: center;">Institut de Formation aux Professions de Santé Centre Hospitalier de Fougères ZA de la Grande Marche 6 rue Claude Bourgelat 35133 JAVENE</p> <p>Tél : 02 99 17 73 68 Mail : secretariat@ifps-chfougères.bzh</p>
--	---

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

(Nom et prénoms

Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)

Demeurant à

Né(e) le/...../..... à

Déclare sur l'honneur, conformément à l'article L227-10 du CASF et L133-6 du Code de l'action sociale et des familles, n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social).

Fait à Le

Signature

 	<p style="text-align: center;">Institut de Formation aux Professions de Santé Centre Hospitalier de Fougères ZA de la Grande Marche 6 rue Claude Bourgelat 35133 JAVENE</p> <p>Tél : 02 99 17 73 68 Mail : secretariat@ifps-chfougères.bzh</p>
--	--

Présentation du DEAES

(Réforme du DEAMP et DEAVS suite au décret et à l'arrêté du 30/08/2021)

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

I - Référentiel Professionnel : Les missions

- L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.
- Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.
- Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.
- Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Les fonctions :

- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- Participer à son bien-être physique et psychologique
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne

III - Conditions pour obtenir un report d'entrée :

Report limité à 2 ans :

- congé de maternité paternité ou adoption
- rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.
- en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle

- En cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve un report peut être accordé par le directeur de l'établissement

Nécessité de confirmer son intention de reprise :

- Reprise de contact 3 mois avant le début de la formation

IV - Contenu et Organisation de la formation

- Formation d'une durée de 10 à 24 mois soit 1407 heures

- **Formation théorique** de 546 heures + 21 heures AFGSU 2

- **Formation Pratique :**

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux ou trois stages couvrant les 5 blocs de compétences

Salarié : durant la formation faire un stage hors établissement employeur de 140h

5 domaines de formation

Domaine de formation	Tronc commun
DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne. »	126 h
DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité. »	91 h
DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne. »	105 h
DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention. »	140 h
DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne. »	98h

V - Modalités de certification

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne	1) Epreuve écrite-étude de cas pratique 2) Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement	Epreuve écrite : moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation organisée par la DREETS (coefficient 2) Durée de l'épreuve : 2 heures Note de pratique professionnelle de 5 à 8 pages avec soutenance orale de 30 minutes Coefficient 1
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne. Coefficient 1	Epreuve organisée par l'établissement Epreuve orale de 30 minutes
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage. Epreuve orale coefficient 1	Epreuve organisée par l'établissement Epreuve orale de 30 minutes
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne Epreuve orale coefficient 1	Epreuve organisée par l'établissement Durée : 30 minutes Présentation d'un document écrit de 4 pages élaboré par le candidat. Soutenance.
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.	Epreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement Coefficient 1	Epreuve organisée par l'établissement Durée : 1 h 30

VI - Financement de la Formation :

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou co-financée des frais de formation.

- Sur demande écrite au service scolarité financement, un devis sur lequel figure le coût de formation vous sera envoyé.

- Une prise en charge des frais de formation est possible sous certaines conditions : renseignez-vous auprès :

- du Pôle emploi (AIF) et de votre conseiller d'insertion

- des Bourses

- de l'AGEPIPH

- de la Région Bretagne (prise en charge pour les demandeurs d'emplois et les jeunes sortants du système scolaire dans la limite de 10 places)

- de l'établissement employeur (cours d'emploi, contrat de professionnalisation,).

- du Compte Personnel de Formation

- d'une Mission Locale

Pour le conseil régional (PRF) : aucune démarche individuelle ne peut être réalisée.

Veillez-vous rapprocher des organismes d'insertion (Pôle emploi si plus de 25 ans, Mission Locale si – de 26 ans, PAIO...) afin que ceux-ci vous établissent une note d'opportunité ou une fiche de positionnement

 	Institut de Formation aux Professions de Santé Centre Hospitalier de Fougères ZA de la Grande Marche 6 rue Claude Bourgelat 35133 JAVENE Tél : 02 99 17 73 68 Mail : secretariat@ifps-chfougères.bzh
--	--

Dispenses et allègements de domaines de formation « socle commun »

ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>IPERIA</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

 	<p style="text-align: center;">Institut de Formation aux Professions de Santé Centre Hospitalier de Fougères ZA de la Grande Marche 6 rue Claude Bourgelat 35133 JAVENE</p> <p>Tél : 02 99 17 73 68 Mail : secretariat@ifps-chfougeres.bzh</p>
--	--

FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL 2023 / 2024

Je soussigné(e)

Madame - Monsieur :

.....

Représentant : (Organisme - adresse - téléphone)

.....
.....
.....

Confirme avoir été contacté(e) par :
Madame – Monsieur

.....

Atteste qu’une demande de financement a été déposée le :

Auprès de (coordonnées de l’organisme)

.....
.....

Participation au financement ou co-financement de la formation AES envisagée en 2022 à l’IFPS du CH de Fougères

COÛT DE LA FORMATION :
Pour toute demande de devis, joindre le service Secrétariat.

Cette participation au financement ou co-financement pourra être confirmée le :

Signature

Cachet

**ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES
DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L3111-4 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Candidat(e) à l'inscription à la formation AES a été vacciné(e) :

Contre la COVID-19 : **Fournir obligatoirement le certificat de vaccination (schéma vaccinal complet)**

Hépatite B : (3 injections obligatoires)

Schéma classique	Schéma accéléré	Schéma vaccinal réalisé :	Si la vaccination est planifiée prochaine injection prévue le :	Nom du vaccin	N° lot
J0	J0	Date 1 ^{ère} injection : <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div>		
M1	J7/10 ²	Date 2 ^{ème} injection : <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div>		
M6	J21	Date 3 ^{ème} injection : <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div>		

M : mois J : Jours

² **Schémas vaccinaux accélérés contre l'hépatite B** : les nouvelles recommandations du HCSP pour les situations listées ci-dessus, l'application d'un schéma accéléré comportant l'administration en primo-vaccination de trois doses en 21 jours, selon les AMM des deux 2 vaccins concernés : ENGERIX B 20 µg/1 ml et GENEVAC B PASTEUR 20 µg/0,5 ml. Afin d'assurer une protection au long cours, le rappel à 12 mois est indispensable.

A réaliser 1 mois après la 3 ^{ème} injection	Titrage Anticorps Anti-HBs	Résultat Ac anti-HBs : Fournir la copie du résultat	
En fonction de votre résultat :			
Si Ac Anti-HBs	Inférieur à 10 UI / litre	Etude de la poursuite du schéma vaccinal par votre Médecin	Prescription du médecin
Si Ac Anti-HBs	Inférieur à 10 et 100 UI / litre	Recherche des anticorps anti-HBc	Résultat anti-HBc :UI/litre Fournir copie du résultat
Au-delà de 100 UI/litre	Pas de titrage complémentaire		

- Et est immunisé(e): oui non
- Est non répondeur (se) à la vaccination (après administration de 6 doses) : oui non
- Nécessite un avis spécialisé : oui non

♦ **Diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :**

Nom du vaccin	Date	N° lot

♦**La fièvre typhoïde** depuis moins de 3 ans (pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage ou une activité à risque de contamination dans un laboratoire de biologie médicale, i.e. lors de la manipulation d'échantillons biologiques, en particulier de selles, susceptibles de contenir des salmonelles) :

La vaccination n'est pas obligatoire pour la formation auxiliaire ambulancier

Nom du vaccin	Date	N° lot

Vaccin intradermique ou Monovax®	Date (dernier vaccin) ou mention non vacciné	N° lot

♦**Par le BCG**

***Le décret n°2019-149 du 27 février 2019** a suspendu l'obligation de vaccination par le BCG toutefois, il appartient au médecin du travail de proposer la vaccination à certains professionnels à risque élevé d'exposition au bacille tuberculeux (R4426-6 du code du travail)

IDR à la tuberculine	date	Résultat (en mm)

*L'IDR de référence est obligatoire : Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques

Autres vaccinations

	Date
<i>Coqueluche (1 rappel) chez l'adulte</i>	--/--/----
<i>Rubéole oreillons Rougeole (2 doses réalisée)</i>	--/--/---- --/--/----
<i>Grippe saisonnière</i>	--/--/----
<i>COVID-19</i>	--/--/---- --/--/---- --/--/---- --/--/----

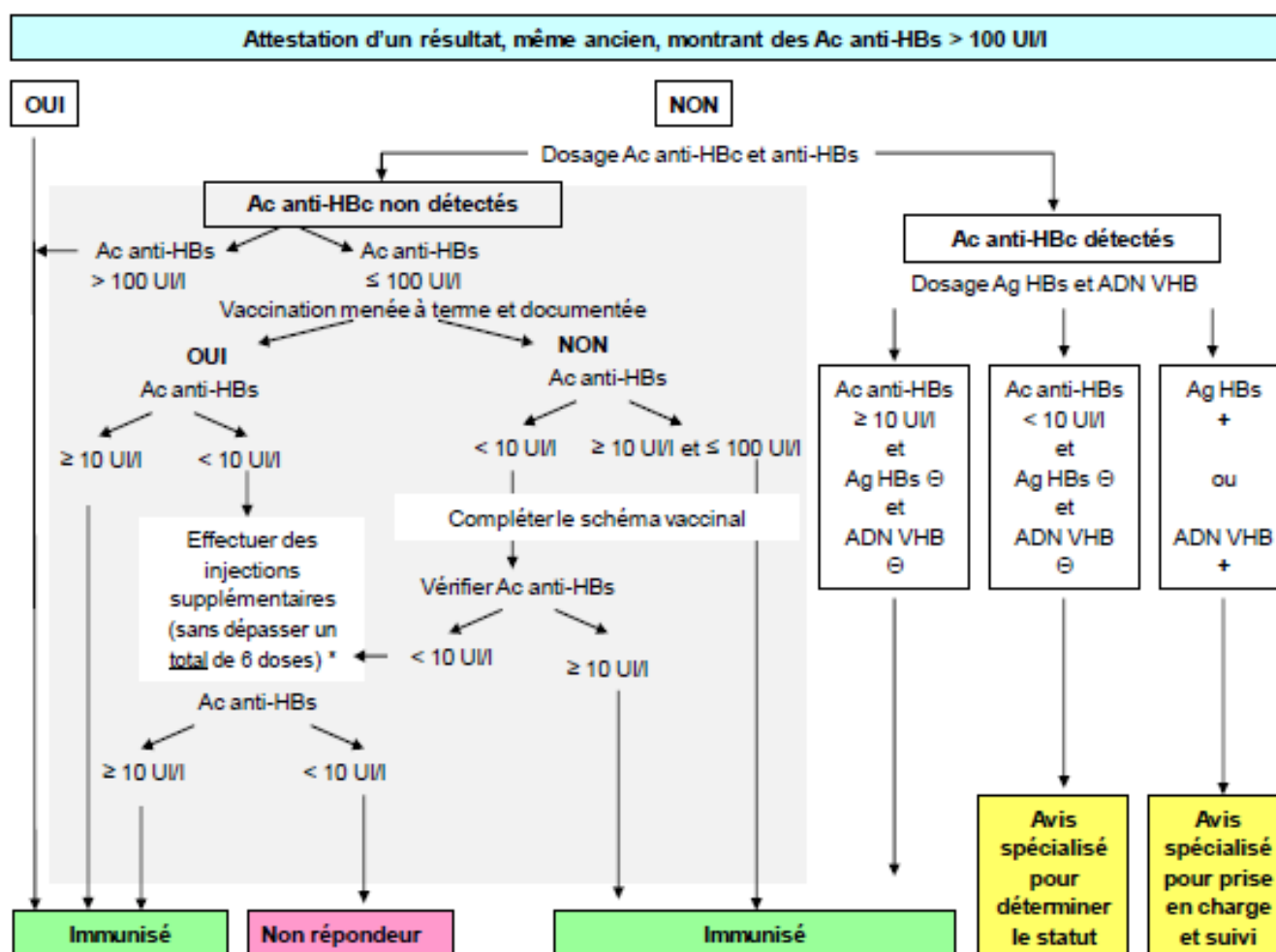
NB : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

Je soussigné(e), Docteur.....
Atteste que : M/Mme Né(e) le --/--/----

A bien rempli ses obligations vaccinales et que son état d'immunisation est actuellement compatible avec la réalisation des stages en établissements de soins (personnes mentionnées à l'article L3111-4 du code de la santé publique)

Le ___/___/___	Signature et Cachet du médecin
----------------	--------------------------------

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)